

SLTI se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales à tout moment. Les conditions générales de ventes sont applicables au jour de la commande et peuvent être consultées sur notre site www.slti.fr

Documentation de formation

Nos factures font office de convention simplifiée. Les attestations de présence vous sont adressées avec la facture. Elles feront l'objet d'une convention si nécessaire.

Réalisation de la formation

Dans nos locaux : Les salles et le matériel nécessaires aux formations dispensées sont mis à la disposition de vos stagiaires.

Chez nos partenaires : essentiellement pour les demandes en région, vos collaborateurs bénéficient des mêmes conditions de réalisation. (SLTI est garant de la qualité de ses partenaires et référence ces derniers selon les exigences liées au métier de la formation et à l'état de l'art en la matière). Dans ces deux cas, chaque stagiaire reçoit, individuellement convocation, règlement intérieur, plan d'accès et attestation de fin de formation.

Sur site Client : il appartient au client de mettre à disposition de nos formateurs et des stagiaires le lieu, les matériels et logiciels (pour la bureautique) nécessaires pour la réalisation des formations.

Les conditions de règlement

Le paiement s'effectue par chèque ou virement bancaire à réception de facture.

Tous les tarifs sur notre site internet ou notre catalogue sont indiqués en € HT. Ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

Nos tarifs comprennent : la formation, le support de cours disponible dans l'espace dédié au stagiaire, une assistance gratuite et illimitée sur la formation effectuée.

Les repas ne sont pas compris dans nos tarifs. Ils peuvent faire l'objet d'une facturation supplémentaire si le client souhaite une prise en charge de l'organisation de ces derniers. Le client se verra néanmoins affecté le taux de TVA en vigueur.

En cas d'empêchement majeur, le client peut remplacer son collaborateur sous réserve que les prérequis de la formation soient respectés.

L'OPCA ne prenant pas en charge les formations non effectuées, le client sera redevable de la facture sans possibilité d'imputer le coût au titre d'une dépense déductible de la participation employeur.

SLTI se réserve le droit de :

- Facturer 50% du coût de la prestation lorsque l'annulation intervient dix jours avant le début de la formation,
- Facturer la totalité de la prestation en cas de report ou d'annulation moins de trois jours ouvrés avant le début de la formation.

Toute action de formation commencée est due dans son intégralité.

En cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient au client de procéder à la demande de prise en charge. Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au client.

A défaut de paiement de la formation par l'OPCA, le client est redevable de l'intégralité du coût de la formation.

Les pénalités de retards

Les pénalités de retard sont applicables au taux mensuel de 3 fois le taux d'intérêt en vigueur.

Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement est due de plein droit par toute société en situation de retard de paiement.

Conditions financières spécifiques

Des tarifs préférentiels peuvent être proposés en fonction du nombre de stagiaire inscrits sur une même session inter entreprises ou sur des offres d'engagement sur 10, 20 ou 30 jours. N'hésitez pas à contacter directement votre conseiller formation.

Clause de réserve de propriété

SLTI est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par SLTI pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de SLTI. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction même partielle, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans l'accord écrit de SLTI. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisées.

En tout état de cause, SLTI demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution. Sauf accord écrit contraire.

Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par SLTI au Client.

SLTI s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les stagiaires.

Contestation

Toute inscription est soumise aux présentes conditions qui prévalent sur toute autre condition, sauf dérogation écrite formelle de notre part. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant le Tribunal de Paris.

Responsabilité

La responsabilité de SLTI ne pourra être mise en cause dans le cas où le règlement intérieur ne serait pas respecté.